



# PRÉFÈTE DE LA CREUSE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Guéret, le 21/08/2020

## COMMUNIQUÉ PRESSE

### Charte de bon voisinage et de bien vivre ensemble en Creuse

#### Mesures de protection des personnes lors de l'utilisation de produits phytopharmaceutiques à proximité des zones d'habitation

La Charte de bon voisinage et de bien vivre ensemble en Creuse a été approuvée ce jour, vendredi 21 août 2020, par publication sur le site Internet de la préfecture de la Creuse : <http://www.creuse.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-et-alimentation/Charte-de-bon-voisinage-et-de-bien-vivre-ensemble-en-Creuse>

Elle a été élaborée par la Chambre d'agriculture en lien avec les organisations professionnelles agricoles, les associations, les élus et les services de l'État. Le projet de charte a fait l'objet, au printemps 2020, d'une large concertation par Internet, permettant de recueillir les observations des personnes intéressées.

Cette charte a vocation à préciser les mesures de protection liées à l'utilisation, par le monde agricole, des produits phytopharmaceutiques : modalités d'information des riverains, distances de sécurité en fonction du matériel utilisé, modalités de dialogue et de conciliation entre les utilisateurs et les habitants concernés.

Il s'agit donc d'un véritable outil pour favoriser les liens, le dialogue et encourager une connaissance réciproque des pratiques et attentes entre les habitants et les agriculteurs, dans un département pratiquant par ailleurs très peu de traitements phytosanitaires puisque les prairies, qui couvrent 80 % de la surface agricole, n'en font pas l'objet.

### Contact presse

#### Cabinet de la Préfète

Maïmouna DIALLO

Tél. : 05.55.51.58.95 – 06.31.79.06.08

Courriel. : [maimouna.diallo@creuse.gouv.fr](mailto:maimouna.diallo@creuse.gouv.fr)

Bureau de la représentation de l'État et  
de la communication interministérielle



[www.creuse.gouv.fr](http://www.creuse.gouv.fr)



Préfète de la Creuse



Préfète de la Creuse